

ATTESTATION MÉDICALE

(Validité : 1 an)

NOM : PRÉNOM :

POIDS : TAILLE :

PARTIE À REMPLIR PAR LE MÉDECIN

Diagnostic médical, pathologie :

Manifestations, symptômes :

Traitement médical : *Fournir une ordonnance datant de moins d'un an pour tout traitement médicamenteux.*

Traitement régulier Traitement ponctuel

Protocole à suivre en cas d'urgence :

Est apte à la vie en collectivité : OUI NON

Date :

Cachet et Signature
du Médecin

PARTIE À REMPLIR PAR LES RESPONSABLES LÉGAUX

Je soussigné(e) autorise l'équipe pédagogique de l'Accueil collectif de Mineur, à délivrer les médicaments mentionnés dans l'ordonnance ci-jointe à mon enfant en cas de nécessité.

Protection des données – Mentions d'information

« La ville de la Seyne-sur-Mer, réputée responsable de traitement, collecte vos données personnelles ainsi que celles de votre enfant, dans un fichier informatisé, pour favoriser son accueil et sa sécurité sanitaire lors de son séjour en centre de loisirs. La base légale de ce traitement est la mission d'intérêt public. Vos données sont conservées dans des conditions aptes à assurer leur confidentialité et leur sécurité, de manière à empêcher leur corruption, effacement ou accès par des tiers non autorisés. Elles sont conservées en base active le temps de la prise en charge de votre enfant, puis 5 ans en base intermédiaire. Vos données ne font l'objet d'aucune cession à des tiers et sont conservées dans des conditions aptes à assurer leur confidentialité et leur sécurité Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée et au Règlement européen n°2016/679/UE du 27 avril 2016, vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement de vos données ou encore de limitation du traitement. Vous pouvez également, pour des motifs légitimes, vous opposer au traitement des données vous concernant. Pour exercer ces droits ou pour toute question sur le traitement de vos données dans ce dispositif, vous pouvez contacter notre déléguée à la protection des données (DPO), à cette adresse : dpo@la-seyne.fr

Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits « Informatique et Libertés » ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation à la CNIL. »

Date :

Signature des
représentants légaux

NOTE EXPLICATIVE - ATTESTATION MÉDICALE SÉJOUR

Pour permettre à l'équipe d'animation d'administrer un médicament à votre enfant pendant son séjour, **l'attestation médicale est OBLIGATOIRE.**

Ce document doit :

- Être **rempli et signé** par un médecin, ainsi que par le représentant légal de l'enfant.
- Être **accompagné d'une ordonnance** mentionnant tous les médicaments à administrer.

Les informations requises dans l'attestation médicale :

- ✓ **Diagnostic médical** : la raison pour laquelle les médicaments sont prescrits (ex. : asthme, allergie, maux de tête, douleurs abdominales, etc.).
- ✓ **Manifestations** : les symptômes associés (ex. : difficultés respiratoires, toux, douleurs abdominales, maux de tête, etc.).
- ✓ **Traitement médical** : le nom des médicaments prescrits.
- ✓ **Protocole d'urgence** : la posologie et les modalités d'administration en cas de besoin (ex. : 2 bouffées de Ventoline toutes les 15 minutes pendant 1 heure, 1 comprimé de Doliprane matin/midi/soir, etc.).

Important :

Sans cette attestation médicale et l'ordonnance correspondante, **aucun médicament ne pourra être administré à votre enfant**, même en cas de symptômes ponctuels. Par exemple, si un enfant se plaint de maux de tête ou de ventre pendant le séjour et que l'équipe encadrante ne dispose pas de ces documents, aucun médicament ne pourra lui être donné.

Ce document est **fortement recommandé**, mais il n'est pas obligatoire. En cas de maladie ou d'incident, avec ou sans attestation médicale, les familles seront systématiquement prévenues, et les services de secours appropriés (médecin, pompiers, SMUR, SAMU, etc.) seront contactés si nécessaire.

